

FCP MULTI-ACTIFS

# SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DÉFENSIF

Une gestion active bénéficiant d'une grande agilité  
et d'une gestion optimisée des risques.

INDICATEUR DE RISQUE <sup>(1)</sup>

Durée minimum de placement recommandée	<b>5</b> ans
Classification SFDR <sup>(2)</sup>	article <b>6</b> <sup>(3)</sup>

*(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital. (2) Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. (3) Produit financier qui ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable.*

Sienna  
INVESTMENT MANAGERS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT GERÉ PAR SIENNA GESTION

SIENNA GESTION est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, développant l'expertise en gestion cotée du Groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS.



# SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DÉFENSIF

Un fonds de fonds de performance absolue à volatilité faible pouvant investir sur plusieurs classes d'actifs et au maximum 50% en actions.

## POINTS CLÉS

- ▶ Une approche **multi-actifs** permettant de capter des opportunités d'investissement sur les **marchés obligations et actions**.
- ▶ Une gestion de « **performance absolue** » visant à générer de la performance quelle que soit l'évolution des marchés financiers.
- ▶ Une **gestion optimisée des risques** par un pilotage de la volatilité ex-ante.

## OBJECTIFS DE GESTION

- ▶ **Obtenir, sur l'horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans, une performance supérieure à l'EURO SHORT-TERM RATE (ESTR) capitalisé Jour + 1,30 %.**
- ▶ Maintenir une **volatilité<sup>(1)</sup> moyenne comprise entre 2 % et 5 % annualisée.**

## PHILOSOPHIE DE GESTION

Une gestion agile et opportuniste résultant à la fois d'une vue macroéconomique et d'une analyse approfondie sur les différentes classes d'actifs.

- ▶ Une approche multi classes d'actifs majoritairement investie en produits de taux.
- ▶ Une juxtaposition de processus décisionnels indépendants permettant d'accroître la diversification et de réduire la corrélation aux marchés.

- ▶ Une gestion flexible et réactive :
  - Investir de manière agile sur les différentes phases de marchés afin d'amortir les phases de baisse et profiter des phases de hausse.
  - Une gestion discrétionnaire et de conviction sans indice de référence.

- ▶ Une approche de gestion par la maîtrise du risque :
  - Un pilotage de la volatilité ex-ante pour chacune des stratégies.
  - Le recours aux produits dérivés pour une couverture optimale et le contrôle aux expositions sur les différents marchés.

## STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

- ▶ Une gestion « cœur / satellite », complétée par une stratégie de couverture.
- ▶ Une maîtrise par la volatilité avec un objectif de volatilité cible moyenne annuelle ex post compris entre 2% et 5% par an.

### STRATÉGIE DE COUVERTURE

**Objectif** : Couvrir et gérer les expositions aux différents marchés avec des futures.



**STRATÉGIE « CŒUR »**  
Volatilité comprise entre 1 % et 2 %



**STRATÉGIE « SATELLITE »**  
Volatilité comprise entre 0 % et 4 %

(1) La volatilité est l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Plus la volatilité est élevée, plus l'investissement sera considéré comme risqué.



## STRATÉGIE « CŒUR »

### Objectif

Vise à apporter un **rendement stable** dans la durée, avec un potentiel de performance proche des marchés obligataires.

### Composition

- ◆ Essentiellement des fonds obligataires de la zone euro gérés par Sienna Gestion : Investment Grade.
- ◆ Marginalement des fonds obligataires externes apportant du rendement et de la diversification : accès aux obligations High Yield, subordonnées financières ou encore exposées aux pays émergents.



## STRATÉGIE « SATELLITE »

### Objectif

Vise à **capter un potentiel de performance** en adoptant des stratégies multiples et diversifiantes : indépendance des processus décisionnels (décorrélation) / ventilation du budget entre les poches de risques.

### 3 moteurs de performance indépendants apportant diversification et décorrélation

#### FOCUS SUR LES MOTEURS DE PERFORMANCE DE LA POCHE « SATELLITE »

Les stratégies internes et externes sont indépendantes et la volatilité de chaque stratégie se cumule pour calculer la volatilité totale.

STRATÉGIES INTERNES		STRATÉGIES EXTERNES
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>TOP DOWN &amp; DIRECTIONNEL</b>	<b>GESTION ALTERNATIVE : LONG / SHORT COURT TERME</b>	<b>« PERFORMANCE ABSOLUE »</b>
<p>Top Down ou technique Directionnel ou arbitrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sectoriels</li> <li>▶ Géographiques</li> <li>▶ Classes d'actifs</li> <li>▶ Thématiques</li> <li>▶ Immobilier</li> </ul>	<p>Stratégie Long/Short de court terme sur des paires d'actifs très corrélés.</p>	<p>Stratégie de Performance Absolue à travers la sélection de fonds externes ayant un objectif de volatilité proche de 5 % et des moteurs de performance différents d'un fonds à l'autre (Long/Short, absolute return...)</p>
<p>Volatilité comprise entre [0 - 4 %]</p> <p><b>Génération d'idées :</b> Approche discrétionnaire sur toutes les classes d'actifs. Approche top down basée sur l'expérience de l'équipe de gestion.</p> <p><b>Calibrage des positions :</b> Volatilité ex ante.</p> <p><b>Suivi du risque :</b> Volatilité ex ante et corrélation.</p> <p><b>Gestion des positions :</b> Gestion du portefeuille en ligne à ligne et de manière discrétionnaire. Prise en compte de la performance rapportée au risque.</p>	<p>Volatilité comprise entre [0 - 0,5 %]</p> <p><b>Génération d'idées :</b> Basée sur l'étude des corrélations d'indices sous-jacents à des contrats futures. Identification de couples de contrats très corrélés en vue de prendre des positions long/short et de générer de l'alpha.</p> <p><b>Calibrage des positions :</b> Volatilité ex ante globale du long/short.</p> <p><b>Suivi du risque :</b> Corrélations.</p> <p><b>Gestion des positions :</b> Détermination d'un objectif de performance et mise en place d'un <i>stop loss</i><sup>(1)</sup> lors des prises de position.</p>	<p>Volatilité comprise entre [0 - 0,5 %]</p> <p>Sélection de fonds de performance absolue.</p> <p><b>Recherche de diversification :</b> Fonds ayant des moteurs de performance complémentaires (long/short equity, arbitrage crédit, absolute return obligataire...)</p>

(1) Le stop loss est un ordre en bourse qui a pour but de limiter les pertes en fermant une position lorsque le prix prédéterminé est atteint.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Société de gestion	SIENNA GESTION	Part	R							
Nom du fonds	SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DÉFENSIF	Code ISIN	FR0013424041							
Fonds de fonds	Oui	Valeur liquidative d'origine	1 000 euros							
Indicateur de référence	EURO SHORT-TERM RATE (ESTR)	Montant minimum de souscription	Néant							
Valorisateur	CACEIS FUND ADMINISTRATION	Décimalisation des parts	Cent-millièmes							
Dépositaire	BNP PARIBAS	Affectation des résultats	Capitalisation							
Nature juridique	Fonds Commun de Placement (FCP)	Commission de souscription max. (non acquise)	3 %							
Date de création du fonds	20/08/2019	Commission de souscription max. (acquise au fonds)	Néant							
Classification	Fonds multi-actifs	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,83 %							
Fréquence de valorisation	Quotidienne	Coûts de transaction	0,06 %							
Cut-off	Centralisation avant 15h00	Commission de surperformance	20 % de la différence entre la performance du fonds et celle de son indice de référence : EURO SHORT-TERM RATE (ESTR) capitalisé Jour + 1,30 %.							
Devise	Euro (EUR)	Souscripteurs	Tous souscripteurs							
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans									
SRI <sup>(1)</sup>	<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7		
1	2	3	4	5	6	7				

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti: le fonds présente un risque de perte en capital.

## CONTACTS



**Pierre-Antoine NONOTTE-VARLY**  
Directeur  
du Développement  
06 17 15 18 85  
pa.nonotte-varly  
@sienna-im.com



**Aleksander VIDAKOVIC**  
Chargé de Relations  
Investisseurs  
06 61 38 34 42  
aleksander.vidakovic  
@sienna-im.com



**Lucas PRESIER**  
Chargé de Relations  
Investisseurs  
06 65 27 59 25  
lucas.presier  
@sienna-im.com



Accédez au  
site web



[www.linkedin.com/company/sienna-capital/](http://www.linkedin.com/company/sienna-capital/)

## ÉQUIPE DE GESTION



**Philippe PERRODY**  
Directeur Gestion  
Diversifiée et  
Allocation d'Actifs



**Glein BIBA**  
Gérant  
Gestion Diversifiée



**Mégane EVAÏN**  
Analyste Multigestion

## PRINCIPAUX RISQUES

**Risque de perte en capital** : Le fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi, les investisseurs supportent un risque de perte en capital lié à la nature des placements réalisés par le fonds. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part du fonds à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur est averti que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué. **Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité)** : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. **Risque actions** : Il s'agit du risque de dépréciation des actions et/ou des indices des marchés actions auxquels le fonds est exposé en cas d'évolution défavorable des marchés actions pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds. **Risque de taux** : Le risque de taux résulte d'une fluctuation des taux d'intérêt pouvant avoir un impact sur la valeur des instruments financiers détenus par le portefeuille, et sur la valeur liquidative du fonds. De manière générale, plus la maturité des titres à taux fixe est élevée, plus leur sensibilité est élevée, plus le risque de taux est important. **Risque de crédit** : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative. **Risque de change** : Il est lié à tout investissement dans des instruments libellés en devises étrangères. Le risque de change peut résulter des fluctuations de ces devises par rapport à l'euro, ce qui peut impacter la valeur des instruments libellés en devises étrangères, et ainsi la valeur liquidative du fonds.

### AVERTISSEMENT

Cette communication publicitaire est destinée exclusivement à la présentation des Organismes de Placement Collectif (OPC) et/ou FCPE gérés par SIENNA GESTION et ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com). En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. Sienna Gestion s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées. Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.